



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

**Date de convocation :**  
19/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI MéliSSa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH)

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**2020/81: DEMANDE DE SUBVENTION A LA DREAL OCCITANIE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE EN VUE DE LA REQUALIFICATION PAYSAGERE DE L'ACCES ET DE L'ENTREE DU DOMAINE COMMUNAL DES ORGUES, AU SEIN DU SITE CLASSE DES ORGUES D'ILLE SUR TET.**

Le Maire rappelle les travaux engagés sur le site des Orgues, 2ème le plus visité des Pyrénées-Orientales, reconnu pépite par Grand Site Canigou, site naturel classé.

Nous avons rénové le bâtiment d'accueil afin de proposer des locaux de qualité et adaptés à tous les publics, tout comme améliorer l'esthétique du site en intégrant dans un bâti harmonieux tous les services. Ce programme, réalisé en 2018 - 2019, a été financé par l'Europe (FEDER), la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée Occitanie et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Total de 362 000 € HT, subventionné à 72 %.

Le Maire rappelle également les dégradations subies à l'entrée du site classée. Un des propriétaires riverains a totalement défiguré l'entrée du domaine communal : incendie de la cabane (d'une surface de 20 m<sup>2</sup>), du grand chêne vert, des roseaux, mouvements de terre, enfouissement d'une buse, clôtures disparates, création induite de sentiers sauvages... Ces travaux ont bouleversé le fonctionnement de l'écoulement des eaux pluviales et déstabilisent le chemin. Une affaire contentieuse est en cours et devrait déboucher sur une condamnation au pénal. Un travail partenarial s'est alors mis en place avec la DREAL qui nous a conseillé de réaliser une étude paysagère en vue de la requalification de l'accès et de l'entrée du site.

La ville souhaite notamment :

- Restituer les qualités paysagères de l'entrée du site, la remettre en valeur.
- Réduire les impacts des destructions irréversibles : endommagement à 50 % du grand chêne vert qui domine l'entrée (taille douce et rééquilibrage par un élagueur spécialisé à envisager), front de taille irréversible créé aux abords de l'ancienne cabane à intégrer selon différents scénarii à proposer par le titulaire...
- Restituer les fonctionnalités de contrôle des visites et des accès au domaine communal (contrôle des billets, protection du site), par la reconstruction d'une cabane d'entrée s'insérant dans le site et offrant une banque d'accueil.

- Offrir aux 100 000 visiteurs par an un cheminement depuis l'aire de stationnement, annonciateur de l'intérêt pittoresque du site, qu'ils vont être amenés à découvrir en pénétrant le domaine communal visitable.
- Détenir une étude de référence, élargie, qui oriente les travaux à envisager par le maître d'ouvrage, ainsi que les évolutions à prescrire ou encourager sur les parcelles riveraines du domaine communal et du chemin d'accès.

Le périmètre d'étude comprend toute la séquence du chemin d'accès, depuis le stationnement jusqu'à l'entrée du site des Orgues et la partie du site des Orgues visitable.

Une consultation a été lancée auprès de bureaux d'études agréés par la DREAL. Au vue des offres reçues, la commission MAPA, réunie le 25 novembre 2020, propose de partager l'étude en deux phases, une première tranche qui fera l'objet de la présente demande de subvention : les Etudes préliminaires (EP). La négociation engagée auprès des deux bureaux d'études qui ont répondu permettra de redéposer une demande complémentaire pour la réalisation des études d'avant-projet (sur travaux évalués à 60 000€), des études de projet PRO/DCE (sur travaux évalués à 60 000€) et des éléments de mission ACT, OPC, DET, AOR (sur travaux évalués à 60 000€).

Le présent programme comprend alors les Etudes préliminaires (EP), évaluée à 10 000 € TTC, un relevé topographique, évalué à 3 600 € TTC, et une expertise du chêne partiellement brûlé pour 500 € TTC. Il s'agit désormais de demander à la DREAL une subvention de 80 % du montant de l'opération de 14 100 € TTC.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude en vue de la requalification paysagère de l'accès et de l'entrée du site classé des Orgues, et notamment la phase 1 avec les Etudes préliminaires (EP), un relevé topographique et une expertise du chêne pour un montant de 14 100 € TTC.
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

DREAL OCCITANIE	80 %	11 280 €
Autofinancement	20 %	2 820 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 26 novembre 2020

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**